Ceux qui ont des demandes à établir peuvent également se présenter. Commissaires de service : MM. Paul Mathellon et Charles Van Wilden.

Orphéon Michelet. — Répétition ce soir vendredi, à 20 h., à l'école Michelet. Pour la fête de dimanche prochain, rendez-vous des membres : 1° pour le cortège, à 13 h. 15, chez Gervais Parent ; 2° pour le concert, à 16 h. 45, chez Victor Seguin.

LYS-LEZ-LANNOY

Une lesiveuse blessée. — Marguerite Compta, épouse Pluquet, demeurant à Lanny occupée en qualité de lesiveuse chez M. Jules Duchaletlet, boucher à Lys, rue de Lannoy, a été blessée par une aiguille à l'annulaire de la main droite et il en est résulté un panaris profond qui nécessitera un repos d'au moins 15 jours, prescrit par le docteur Parmentier.

Chômage. — Pointage aujourd'hui vendredi, à 9 heures.

GALERIES BARBÈS
MEUBLES
VOIR EN DERNIÈRE PAGE
9172

LEERS

Union des maîtres artisans. — Aujourd'hui vendredi, de 19 h. à 20 h., permanence au café Détremmerie, 1, place de l'Eglise.

Club du chien défenseur. — Dimanche 24 juin, entraînement avec l'homme d'attaque, de 8 h. à 12 h., au café Dorchy, rue Victor-Hugo.

Pointage des chômeurs. — Aujourd'hui vendredi, à 10 h., à la mairie.

TOURCOING

BUREAUX : Rue Fidèle-Lehoucq, 3, à TOURCOING. — Téléphone 9-85
DÉPOT DE VENTE : 14, rue Fidèle-Lehoucq

APRÈS LE DRAME DE LA RUE DE BAZEILLES

Jacques T'JŒN

Nous avons relaté le drame qui s'est déroulé rue de Bazeilles, près du canal de Tourcoing.

Nous donnons ci-dessus la photographie du jeune Jacques T'Joen, qui a été écroué à Loos.

Un marinier tombe de son bateau et se blesse grièvement

Un très grave accident s'est produit hier dans le port, quai du Havre, non loin du pont du Halot.

Un marinier belge, nommé Joseph Péleman, âgé de 23 ans, dont la bélandre se trouvait amarrée au quai du Havre, vaquait à diverses occupations. Suivant le plat-bord, pour une raison inconnue, il perdit l'équilibre et fit une terrible chute dans l'étroit espace séparant la coque du bateau du quai. Le malheureux heurta de la tête le bord du quai et rebondit ensuite dans l'eau. Une femme qui passait, Mlle Van Becelaere, demeurant 1, boulevard Gambetta, à Tourcoing, parvint à saisir le blessé et appela à l'aide.

Tiré de sa fâcheuse position, la sauveteuse lui prodigua les premiers soins ; malgré les tractions rythmiques, on dut le transporter d'urgence à l'hôpital civil, après que le docteur Naert l'eût examiné. On redoute une fracture du crâne, sans compter l'immersion.

Le médecin traitant ne se prononce pas encore ; de toutes façons, l'état du blessé, qui est marié, est très grave.

Le deuxième arrondissement a ouvert une enquête.

LE SECRET D'UN GOURMET. — Pour bien goûter le **poisson frais** que, depuis quelque temps, nous fournit la SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE, 5 rue des Anges, rien de tel que de déguster un verre de VIN BLANC MONTRAVEL 15° vendu au prix d'avant-guerre soit : **3,50 la litre.** — Ménagères demandez-le dans toutes les succursales de la Coopérative, vos maris n'en voudront plus d'autre. 4000

NOUVELLE GRÈVE A LA BONNETERIE FLAMENT

Nous avons annoncé qu'à la suite d'une entrevue avec M. Désiré Ley, administrateur du Consortium, le travail avait repris à la bonneterie Flament, rue de la Potente, à Tourcoing.

Or, mercredi, en reprenant le travail, les ouvriers s'aperçurent que le contrat n'était pas respecté.

Ils débrayèrent à nouveau et se rendirent à la Bourse du Travail, rue de Guisnes.

M. Henri Lefebvre, secrétaire de la Bourse, a repris les négociations en mains.

LE 10e ANNIVERSAIRE du groupe de la Croix-Rouge

Dimanche 24 juin, à 9 h. 30, en l'Eglise Saint-Joseph, sera célébrée une messe solennelle à la mémoire des morts de la grande guerre et des adhérents décédés depuis la fondation. La commission y invite cordialement les familles des disparus, pour lesquelles des places seront réservées dans la grande nef côté gauche, derrière les présidents et représentants des groupements amis. Le côté droit étant réservé au groupe jubilaire. Des commissaires indiqueront d'ailleurs les emplacements à occuper.

La commission fait appel également aux habitants du quartier et principalement à ceux de la rue et de la place de la Croix-Rouge, qui voudront pavoiser leur façade sur le parcours du cortège, s'associant ainsi à cette magnifique journée anniversaire et réservant aussi le meilleur accueil aux délégations Croix-Rouge.

— Les chômeurs nécessiteux qui se sont fait inscrire dernièrement, sont priés de passer chez M. Noppe, trésorier, 30, rue du Beau-Laurier, aujourd'hui, vendredi ou demain samedi, de 18 à 19 h.

LA JOURNÉE NATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

Dans toute la France, on s'apprête à seconder généreusement, dimanche, les efforts de la Société de Secours aux Blessés Militaires qui, non contente d'entretenir, en temps de paix, des œuvres de secours, des cliniques, des hôpitaux, dont, bénéficient d'innombrables malheureux, veut aussi se tenir prête à toute éventualités si de nouvelles catastrophes venaient à s'abattre sur notre pays.

Mais une pareille tâche demande des ressources considérables, aussi le gouvernement a permis d'organiser sur toute la France, depuis les plus petits hameaux jusqu'aux cités les plus peuplées, la « Journée Nationale » au cours de laquelle sera vendu l'insigne de la « Croix-Rouge ».

C'est avec la plus entière confiance que le comité adresse à tous un chaleureux appel et qu'il prie la population tout entière de réserver un généreux accueil aux souscripteurs et aux quêteuses qui se présenteront munis du brassard officiel.

AUX AMITIÉS FRANCO-BELGES

Comme nous l'avons annoncé à plusieurs reprises, les Amitiés franco-belges, sous le patronage des Amis de Tourcoing, avaient organisé hier une causerie payante au théâtre Concordia, avenue Dron, à Tourcoing. Le sujet était « La chanson des fleurs dans nos jardins ». Le conférencier, M. Jules Buyssens, architecte-paysagiste et inspecteur général des jardins et plantations ornementales de la ville de Bruxelles, traita son sujet avec aisance et compétence, cela va de soi, et le public en fut tout charmé, tout au moins la partie du public possédant des jardins.

Le sujet fut agrémenté par des projections polychromes des Jardins de la princesse Clémentine et de la propriété de Solvay.

Un banquet présidé par M. Louis Thaune, consul général de Belgique à Tourcoing-Roubaix-Lannoy, eut lieu le soir, au cours duquel le consul de la nation voisine et amie remit à quelques Français et Belges de Tourcoing les décorations belges suivantes : grade de chevalier de l'Ordre de la Couronne, M. Christiaens, président de la Fédération départementale des Groupements commerciaux ; palmes d'or de l'Ordre de la Couronne, MM. Sauvage, secrétaire général des Amitiés franco-belges du Nord, et Vandendriesch, secrétaire général de la Chambre de Commerce.

DISPENSAIRE D'HYGIÈNE SOCIALE

A 8 h. 30, maladies du sang et de la peau ; à 17 h., maladies des voies respiratoires (adultes).

Sociétés et Comités

HARMONIE MUNICIPALE. — Ce soir à 20 h. répétition générale. Instructions pour le concert du Chêne-Houpline (Fête des Ecoles).

ETAT CIVIL

Naissances. — Roger Bourdet, rue de Mouscron, 11 ; Louisette Beulque, rue Nationale, 138 ; Jeannine Ghys, rue de Gand, 60.

Publications. — Jean Biskup, houilleur, à Barlin, et Anezka Cerny, s. p., à Bruay-en-Artois; Henri Lagnier, valet de chambre, place Charles-Roussel, 7, et Georgette Helmer, femme de chambre, à Wasquehal.

Décès. — Louise Demory, 80 ans, s. p., rue d'Havré ; Christine Degryse, 50 ans, épouse Joseph Behaert, rue du Congo, 263 ; Joseph Dubois, 81 ans, s. p., rue de Comines, imp. Masure, 3.

HALLUIN

Chez « Les Amis Réunis ». — Samedi 23 juin, à 19 h. 30, répétition générale de ce groupe carnavalesque, au Parc Municipal des Sports.

Après cette répétition, réunion pour les musiciens au local, 14, rue de la Pannerie.

Chez « Les Bons Zies » — Aujourd'hui vendredi, à 19 heures, salle du café de la Mairie, répétition avec le grand orchestre.

Tous les membres sont instamment priés d'y assister. Préparation du concours carnavalesque du 24 juin, à Roubaix. Des instructions seront données en vue de cette sortie.

Pour dimanche, le départ aura lieu à 13 heures précises, au local, café Jules Declercq, quartier Sébastopol.

Aux « Mousses Cadets ». — Dimanche, excursion à La Panne, départ de Menin-Baraques, à 6 h. 30. L'orchestre donnera un concert à La Panne.

Etat Civil. — **Naissances :** Roland Bonnel, 2, rue Paul Lafargue. — René Verfaille, 93, chemin des Meurine. — Julien Supply, 39, avenue de l'Hôpital.

Décès : Napoléon Heyman, 70 ans, 19, rue de la Montagne.

RONCQ

Deuil. — Nous apprenons la mort, à l'âge de 56 ans, de M. François Ferrandi, ancien douanier en retraite, ancien combattant, membre de l'Amicale des anciens combattants (U.N.C.) et de la mutuelle-retraite, titulaire de la médaille d'honneur des douanes. Ses funérailles auront lieu demain samedi, à 9 h., en l'église St-Piat.

Harmonie Ouvrière. — Ce vendredi, à 19 h. 30, répétition à la Maison du Peuple.

Jeunesse Roncquoise. — Ce soir, au local, à 18 h. 45, répétition pour les pupilles ; à 19 h. 30, pour les adultes.

Embusqués de l'avant. — Pour les anciens combattants et les victimes de la guerre « Embusqués de l'avant », permanence samedi 23 juin, à 19 h. 30, au café Henri Vandamme, rue de Lille.

Accordéonistes Roncquois. — Au café Verhelst, place de Roncq, ce vendredi, répétition à 19 h. 30.

Aux A. C. — Les membres disponibles sont priés de se rassembler au siège, samedi, à 8 h. 45, pour assister en groupe aux funérailles de M. François Ferrandi, qui auront lieu à 9 h., en l'église St-Piat. Insigne de rigueur.

« Avis aux chômeurs. — Aujourd'hui vendredi, pointage des chômeurs partiels à 9 h., et des chômeurs complets de 9 h. 30 à 10 heures.

MOUVAUX

UN CONCERT DE LA MUSIQUE MUNICIPALE A L'HOSPICE

Hier, l'excellente Musique Municipale de Mouvaux, voulant donner un peu de joie et d'agrément aux vieillards de l'Hospice, a interprété dans la cour de l'établissement un concert de choix qui avait attiré une très nombreuse assistance, parmi laquelle on notait la présence de MM. Charles Surmont, maire ; A. Boudewyn, P. Duriez et H. Beusquart, adjoints ; P. Deroles, secrétaire général de mairie ; E. Delacroix, président de la Commission civile de la Musique ; la Commission administrative de l'Hospice au complet avec son vice-président ; M. Louis Evrard, qui est également président de la Musique municipale ; de nombreux conseillers municipaux ; M. Auguste Gallois, ordonnateur ; Mme Mescart, directrice de l'Hospice, etc...

Sous la direction du vénéré chef, M. Auguste Guillaume, la Musique exécuta le programme annoncé avec un réel brio qui lui valut de vifs applaudissements du public. Les solistes, MM. Bonduel et Beuscart se firent particulièrement remarquer.

Les braves vieux de l'Hospice furent très touchés du beau geste des musiciens et de la sympathie qui leur a été témoignée par l'assistance.

LINSELLES

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie ; dix-huit conseillers étaient présents.

La Commission spécialement nommée pour l'étude de la création d'un terrain municipal de sports, a tenu une première réunion. Les résultats en sont communiqués au Conseil municipal. Après délibération, à laquelle prennent part de nombreux conseillers, le Conseil municipal charge la Commission de lui présenter des propositions complémentaires.

Le Conseil étudie ensuite le financement des fonds municipaux de chômage (complet et partiel). L'Administration municipale présentera ses projets lors de la prochaine séance du Conseil.

Communication est ensuite donnée au Conseil d'un décret relatif au remplacement de la taxe communale sur les automobiles, par un prélèvement, au profit des communes, sur l'impôt d'Etat sur l'essence. Cette disposition garantira la rentrée de la taxe prévue au budget primitif de 1934.

Après diverses communications de M. le Maire, la séance est levée.

BOUSBECQUE

Beaux succès scolaires. — A l'école communale des garçons ont obtenu le certificat d'études primaires élémentaires les élèves suivants : Noël Prévost, Georges Huyghe, Arthur Tourneminne et G. Debranader. A l'école communale des filles : Gisèle Bonnel, Léa Catry, Marguerite Delepelaere et Germaine Deburck.

COMINES

Ecole de Musique Municipale. — Les concours publics de fin d'année de l'école de musique auront lieu dimanche 24 juin, à l'Hôtel de Ville pour les classes instrumentales.

Le classement des épreuves est établi comme suit : 9 h. violons ; 10 h. 30, bois; 15 h. 30, cuivres ; 16 h. 30, piano.

M. Pellemeulle, directeur de l'Ecole de Musique, invite la population cominoise à assister à cette cérémonie qui sera pour elle la véritable occasion d'apprécier les résultats obtenus par un travail discipliné et aussi de constater combien les efforts accomplis par l'administration municipale ont droit à toute la considération.

Ecole de perfectionnement des sous-officiers de réserve. — La dernière réunion de l'année 1933-1934 sera consacrée à une séance de cinéma qui aura lieu samedi 23 juin, à 18 h. 30, école des garçons, rue d'Hurlupin.

Tous les sous-officiers de réserve, inscrits ou non à l'école de perfectionnement, sont cordialement invités à assister à la dite séance.

QUESNOY-SUR-DEULE

Association générale des Mutilés de guerre. — La section de l'A.G.M.G. de Quesnoy-sur-Deûle, a tenu dimanche dernier, dans la salle des fêtes de la mairie, son assemblée générale annuelle. Elle fut présidée par M. Dervaux, maire de la commune, qui avait bien voulu accepter cette invitation à la demande de M. Foucault, le sympathique président des Mutilés.

Le groupe du Nord de l'A.G.M.G. était représenté par MM. Bougenot, vice-président ; Raphaël Dubois, trésorier général ; Ghys, président de la commission des Pensions ; MM. Bourquin, avocat-conseil de l'A.G.M.G., et M. Freyria, chef du bureau des pensions à la sous-intendance de Lille, avaient bien voulu assurer leur concours à cette belle réunion.

Le président, après avoir remercié M. le maire de la sympathie qu'il ne cesse de témoigner aux mutilés, pria les nombreux sociétaires de prêter toute leur attention aux exposés que devaient leur faire les militants du groupe du Nord venus assister à cette assemblée générale.

M. Ghys, spécialiste de la question des taux d'invalidité, exposa en une causerie particulièrement documentée, la lutte soutenue et les résultats obtenus par la commission juridique de l'A.G.M.G. Il s'éleva contre les restrictions apportées par les décrets-lois.

M. Freyria, dans une causerie toute objective, fit comprendre à l'auditoire très intéressé le mécanisme administratif de la révision des pensions et engagea les mutilés à se préoccuper de la carte du combattant, qu'il devient de plus en plus nécessaire de posséder.

Le trésorier général, M. Raphaël Dubois, présenta tout d'abord les excuses du président Victor Degouy, dont il rappela tout le dévouement à la fondation du groupe du Nord de l'A.G.M.G. ainsi qu'à son développement. C'est aux applaudissements unanimes et avec l'assentiment chaleureux de M. le maire que fut acclamé le nom du président Degouy, que tous se complurent à proclamer l'homme désintéressé et probe qui, depuis plus de quinze années, dépense son temps et sa personne au service des déshérités de la vie.

Puis, M. Dubois fit un vibrant appel à l'union de plus en plus nécessaire et le vice-président Bougenot fit l'historique de l'œuvre continue et prospère du groupe du Nord de l'A.G.M.G.

Un banquet cordial clôtura la réunion.

LILLE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU 21 JUIN

APRÈS LES INCIDENTS DU 4 JUIN A ROUBAIX

Le 4 juin 1934, à 18 h. 30, le lieutenant de gardes mobiles Plaisant, qui était détaché à **Roubaix** pour assurer le service d'ordre à l'occasion de la conférence Henriot, es trouvait boulevard Gambetta, à hauteur de l'hôtel des postes, lorsqu'il vit arriver vers lui un groupe de manifestants.

Parmi ceux-ci, déjà assez bruyants, un homme de forte corpulence se montra particulièrement agressif contre le service d'ordre.

Pendant plus d'une heure, il multipla les outrages par paroles contre les gardes du peloton, les invitant à passer dans le camp des manifestants.

Voyant que ses invitations demeuraient sans effet, le manifestant, un sieur Henri Baril, 37 ans, journalier à **Roubaix, 26,** rue Beaurewaert, s'en prit au lieutenant qu'il outragea pendant plus d'une demi-heure, le traitant notamment d'assassin, bandit et fainéant.

Puis, continuant de plus belle, il déversa un flot d'injures, faisant même le simulacre de tirer sur le lieutenant.

Baril ne fut pas arrêté, mais le lieutenant Plaisant, qui l'avait identifié, rédigea un procès-verbal qu'il adressa au Parquet.

Par défaut, Baril a été condamné à trois mois d'emprisonnement.

Bien d'autrui. — Philomène Heunebel, veuve Halluin, 72 ans, ménagère, à **Armentières,** avenue Bayard, maisons provisoires, 34, et Germaine Halluin, femme Brunel, 37 ans, ménagère à **Armentières,** même rue et numéro, s'étaient rendues au marché d'Armentières, le 9 février 1934.

A l'étal d'un marchand de chaussures, Germaine Halluin s'empara d'une paire de chaussures qu'elle plaça dans le sac que portait Philomène Heunebel.

Pour vol, toutes deux ont été condamnées à un mois d'emprisonnement avec sursis.

Les « actions » du valet. — Louis Lesecque, 22 ans, valet de chambre, actuellement détenu à Loos, se trouvait démuni d'argent dans la nuit du 20 au 21 août 1933. Il eut l'idée d'aller demander asile à un ami de sa mère. Il fut reçu par sa sœur, qui tenait compagnie à sa mère, et on le fit coucher dans un fauteuil.

Vers minuit, alors que tout le monde dormait, Lesecque se leva et, fouillant un meuble, déroba 25 actions, ainsi qu'une somme de 20 francs. Puis, satisfait de cet exploit, il se recouche, et, le lendemain matin, il partit vers 6 h. prit le train pour Bruxelles où il vendit une partie des actions volées pour une somme de 3.760 francs.

Lesecque a été condamné à un an d'emprisonnement.

Abandon de famille. — Un mois d'emprisonnement avec sursis à Jules Becq, 34 ans, domestique à **Flixecourt,** rue Rémy de Ceylau, qui n'avait pas payé la pension alimentaire qu'il devait servir à la demoiselle Fruit.

Il paiera en outre 500 fr. de dommages-intérêts.

— Trois mois par défaut à Jules Hus, 34 ans, sans profession, ni domicile, connu, pour être resté plusieurs années sans payer la pension alimentaire mise à sa charge au profit de sa femme.

— Paul Coladou, 39 ans, commerçant à **Paris,** était poursuivi pour le même délit. Il a encouru 50 francs d'amende et il paiera à sa femme 50 fr. de dommages-intérêts.

Coups. — Victor Moorels, 32 ans, boulanger, à **Lille, 6,** rue Gallilée, a frappé André Pouchart. Huit jours avec sursis.

Outrages. — Joseph Page, 42 ans, chômeur à **Armentières,** rue des Quais, cour Masqueller, causait du scandale le 26 mars 1934. La police intervint, mais Page outrages les agents en leur disant notamment qu'ils étaient tous de la bande à Stavisky.

Page, qui était ivre, a encouru quinze jours avec sursis, 16 fr. et 5 fr. d'amende.

— Quinze jours avec sursis et 50 fr. d'amende à Camille Thieffry, 33 ans, sans profession, à **Seclin,** hameau de Martinsart, pour outrages envers le commissaire de police de Seclin.

Affaires diverses. — Quinze jours d'emprisonnement à Félix Lack, 35 ans, sans domicile fixe, pour vagabondage.

— Six jours d'emprisonnement à Georges Taffeiren, 21 ans, domicilié à **Lille,** 51, rue de la Vignette et à Jean Leviez, 23 ans, 79, rue Saint-Sauveur, à **Lille,** qui ont frauduleusement introduit sur le territoire de Leers, 16 kg. de tabac belge.

Ils paieront solidairement une amende de 1.031 fr. 25.

— Trois jours et 500 fr. d'amende pour même délit, à Albertine Rambour, 36 ans, 18, rue Saint-Jean, à **Roubaix.**

— 25 fr. d'amende par défaut à Philippe Planquart, 20 ans, manœuvre, sans domicile, connu, pour infraction à la police des chemins de fer.

— 100 fr. d'amende à François Albert, 35 ans, menuisier à **Saint-André,** 145, rue de Messine, qui a ouvert un débit de boissons sans déclaration à la recette buraliste des contributions indirectes et sans paiement de la licence.

EN BELGIQUE

TOURNAI

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier soir, vers 21 h. 30, dans l'immeuble portant le N° 7 de la rue des Augustins, des enfants en s'éclairant au moyen d'une bougie, mirent le feu à un rideau. Aux cris poussés par les enfants, la mère accourut et parvint heureusement à éteindre le commencement d'incendie.

— Vers 11 h. 45, le tocsin sonnait l'alarme. Le feu s'était déclaré aux Etablissements Raphaël Pollet (Savonnerie), rue Saint-Brice. Ce n'était pas grave, heureusement ; quelques sacs qui se consumaient. Le personnel, aidé des pompiers, eurent vite raison de ce commencement d'incendie.

AU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

Une manifestation de sympathie a eu lieu hier, au Palais de Justice, en l'honneur de MB. Labis, président du Tribunal de Première Instance, qui prend sa retraite, atteint par la limite d'âge. Magistrats et anciens magistrats de Tournai auxquels étaient venues se joindre de hautes personnalités du monde judiciaire, vinrent rendre un hommage mérité à l'intégrité et aux qualités professionnelles de M. le Président Labis, qui quitte la magistrature après une carrière de 42 années.

COURTRAI

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

PLUSIEURS TENANCIERS DE CABARET CONDAMNÉS POUR EXCITATION D'UNE MINEURE A LA DÉBAUCHE.

A la suite d'un avortement dans lequel est inculpée la tenancière d'un café important à Menin : Delaere Madeleine, la jeune fille, une serveuse nommée Hollebèke Elisabeth qui eubit les manœuvres criminelles, dévotis plusieurs autres faits, dans lesquels doivent comparaître comme prévenus plusieurs autres cabaretiers et cabaretières qui ont poussé, ou au moins aidé, Hollebèke à se livrer à la débauche alors qu'elle était mineure. Delare et Hollebèke sont introduites, escortées de deux gendarmes ; elles sont en état de détention préventive. La première est condamnée à 1 an de prison pour avortement et Hollebèke à 7 mois deprison pour s'être prêtée aux manœuvres criminelles.

Furent condamnés pour excitation à la débauche ou pour y avoir aidé : Van Genechten Benoit et sa femme, Philomène Bergman ; Vandensteen Jean et son épouse, Brochard Marie ; également 3 mois, ainsi que Saelens Marie-Louise. Delaere Madeleine écope encore de 42 jours de prison ainsi que Six Albertine. Cette grave affaire fut traitée en deux séances et fait grand bruit dans la région.

LA VIE CORPORATIVE

Fédération nationale des Travailleurs de l'Industrie du Bâtiment

LA GRÈVE DES TAILLEURS DE PIERRES ET DES MARBRIERS

On nous communique :

« Les ouvriers tailleurs de pierres et marbriers de Roubaix et environs, réunis le 21 juin, à la Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort, à Roubaix, constatent avec satisfaction l'unanimité avec laquelle les camarades ont cessé le travail, pour protester contre les prétentions des patrons marbriers et tailleurs de pierres qui sans raisons valables, veulent réduire l'existence de leurs ouvriers à la portion congrue ; enregistrent avec satisfaction qu'un certain nombre de patrons se refusent à suivre l'attitude de leurs collègues.

» Les ouvriers déclarent que le problème qui est posé actuellement est une question de vie ou de mort pour la corporation et que, par conséquent, ils sont décidés à tous les sacrifices pour conserver leurs droits à la vie.

» De nouveau, il est fait appel aux camarades tailleurs de pierres et marbriers des autres localités, de ne pas se diriger sur Roubaix, tant que durera le conflit. Se séparent en se donnant rendez-vous à huitaine ».

POUR UNE ACTION COMMUNE DES SYNDICATS UNITAIRES CONFÉDÉRÉS, etc.

La 1re Union régionale des Syndicats unitaires (Nord et Pas-de-Calais) a adressé aux travailleurs et organisations confédérées, aux commissions administratives des U. D. du Nord et du Pas-de-Calais, une lettre où il est dit notamment :

« Dans le but d'organiser une action commune des travailleurs confédérés, unitaires et des grandes masses non syndiquées, qui, elles aussi, sont prêtes à l'action, la Commission exécutive de l'Union régionale des Syndicats unitaires du Nord et du Pas-de-Calais, uniquement inspirée du souci de servir les intérêts des travailleurs vous adresse les propositions suivantes :

« 1° — Organisation en commun de la lutte pour : l'abrogation des décrets-lois ; la réintégration des révoqués et la retrait de toutes sanctions ; la défense du droit syndical et de grève pour tous les travailleurs, fonctionnaires compris ; application des 40 heures et des 7 heures sans diminution des salaires ; l'inscription de tous les chômeurs, français et immigrés, aux fonds de chômage, et contre toute limitation du temps imparti pour les secours ; contre le travail forcé et pour la suppression du plafond du demi-salaire ; pour le désarmement et la dissolution des ligues fascistes ; pour la défense des organisations ouvrières et de leurs locaux.

« 2° — Organisation d'une vaste action dans les bassins miniers : contre toutes diminutions sous quelque forme qu'elles soient présentées ; contre les déclassements et pour le reclassement des mineurs dont les salaires ont été considérablement réduits par les déclassements successifs ; pour l'allocation de chômage pour chaque journée chômée ; contre le renvoi, le refoulement et l'expulsion des ouvriers immigrés ; contre toutes les brimades, la répression et la rationalisation.

« 3° — Organisation d'une vaste action dans les centres textiles de Calais (en liaison avec celui de Caudry), de Saint-Omer, etc. (en liaison avec ceux du Nord ; contre toutes diminutions sous quelques formes qu'elles soient présentées ; contre la conduite des métiers multiplea ; pour l'établissement de contrats collectifs qui garantiraient aux ouvriers et ouvrières les tarifs, les indemnités d'attente à rouleaux, à chaînes, etc., etc. ; pour la reconnaissance des délégués d'usines élus par les ouvriers ; contre toute fermeture d'usine ; pour l'allocation de chômage pour chaque journée chômée ; contre toutes brimades, la répression et la rationalisation.

« 4° — Organisation sur les mêmes bases d'une vaste action dans les centres métallurgistes et sur les Ports.

« Nous vous proposons à cet effet :

« a) D'organiser en commun des rassemblements et manifestations dans les grands centres. Nous pensons d'autre part, que la grande concentration organisée par vos organisations pour le 1er juillet, à Hénin-Liétard devrait être organisée et et assurée en commun avec nos organisations syndicales unitaires de la région en vue d'en faire une démonstration unique contre la guerre, les décrets-lois, le fascisme et pour la défense des mineurs.

« b) D'appeler tous les travailleurs plus particulièrement frappés par les décrets-lois : fonctionnaires, P.T.T., cheminots, travailleurs des services publics, à organiser une grève de 24 heures comme étape d'une lutte plus vigoureuse si cela est nécessaire pour l'abrogation de ces décrets.

« c) D'appeler les mineurs et les ouvriers du textile à participer à cette démonstration.

« Nous pensons que la réalisation des propositions que nous vous adressons faciliterait grandement la réalisation de l'Unité syndicale de classe dans notre région sur la base des dernières propositions de la C.G.T.U. à la C.G.T. »

La lettre ajoute :

« Nous demandons à la Commission administrative de l'U.D. de votre département de nous faire connaître le plus rapidement possible sa réponse à nos propositions.

« Nous vous informons que nous sommes prêts à nous rencontrer avec une délégation de l'U.D. de votre département afin de déterminer les mesures pratiques pour réaliser cette action commune. »

COLOMBOPHILIE

Annonces des Concours organisés dans la région

TOURS AU « CLUB DES AS »

Nous donnons en 6e page, les détails complets de ce merveilleux concours dont la mise en paniers se fera aujourd'hui vendredi dans les 15 Fédérations ou Sociétés Colombophiles qui ont donné leur adhésion.

LE GRAND CONCOURS DES POILUS D'ORIENT

Comme nous l'avons annoncé la semaine dernière, le Groupe Colombophile des Poilus d'Orient organise entre les amateurs dont le pigeonnier est situé dans le rayon de six kilomètres du Clocher de Saint-Martin, un grand concours le 5 juillet sur **Chantilly,** avec le patronage du Cercle Union.

Cette épreuve (ancien coucours Ferraille) se jouera (jeunes et vieux séparés) au bénéfice de la caisse de secours de l'Association des A.O. des Armées d'Orient. La mise en paniers aura lieu mercredi 4 juillet de 16 à 19 h. au Café Pandore, 28, rue Pauvrée, à Roubaix. — Jeunes et vieux pigeons lâchés séparément pour que la rentrée s'effectue à partir de midi.

On peut dire que ce concours sera l'un des mieux doués de la saison ; en effet il ne comprend pas moins de **5.000 francs de prix d'honneur et d'excellence,** au prorata des pigeons engagés dans chaque catégorie, et répartis comme suit : 500 fr. en 100 prix de 5 fr. — 10 régulateurs et 20 jambons, en 30 séries non désignées (une par amateur). — De nombreux lots en espèces et objets d'utilité seront répartis en séries et par pigeon seul, par catégorie et au prorata.

Mise obligatoire 3 fr. ; facultative 1 fr. — Un prix par 5 inscriptions. Doublage Rombaix seul ; mise facultative et jeu de poules.

Le Comité fait appel à l'esprit de camaraderie de tous les colombophiles pour collaborer, dans la mesure de leur possibilité, à la réussite de leur concours.

Le Comité serait également reconnaissant envers les donateurs qui pourraient l'aider dans son œuvre bienfaisante en lui faisant parvenir un don (en espèces ou en nature), au Café Pandore, 28, rue Pauvrée, à Roubaix. Il remercie chaleureusement ceux qui ont déjà envoyé leur offrande.

A ROUBAIX

ALBERT PAR « LES AILES DE MOUQUES ». — **Aujourd'hui** mise en paniers pour Albert chez MM. Mommeus, Place du Pile, Debollander, place du Travail et Accour, rue de l'Alma (Jeunes et vieux séparés). — A ce beau concours de semaine anglaise, un service à café sera joué dans chaque catégorie par série de 9 non désignés (0.50 par pigeon) Jeu et règlement de la Mutuelle. — Lâcher pour avoir samedi à midi.

Souhaitons que de nombreux coulonneux enlogeront à ce concours, afin que les « Ailes de Mouques », reconnaissantes de ce beau geste d'amitié, puissent longtemps encore éviter de venir bourdonner à nos oreilles de cruels reproches !...

RAMBOUILLET A « L'UNION DES SIX ». — Aujourd'hui vendredi, mise en paniers dans les Six Fédérations, du concours sur Rambouillet doté de 500 francs du prix d'honneur. Régulateur et vélo, jeu habituel.

CONCOURS SUR SECLIN. — Dimanche 24 juin, concours sur Seclin, chez M. Roissert-Décruynaere, **88, rue Marceau.** Honneur au prorata. En paniers jusque 11 h. 30.

CHANTILLY AUX DÉBITANTS ET AMATEURS RÉUNIS. — Dimanche 24 juin, concours sur Chantilly chez M. Bayard, angle des rues de Flandre et Daubenton, doté de 100 fr. de prix d'honneur. — Un régulateur garanti par série de 9 pigeons non désignés, et 50 fr. pour sociétaires (1 ou 2).

CHANTILLY PAR « LA MUTUELLE ». — Dimanche 24, Chantilly chez M. Decottignies rue Beaurewart et Dubosquet, rue Ma Campagne. Championnat des Vieux doté de 500 francs garantis, par mises à 1 fr. Vélo et régulateur, jeu habituel.

Sont convoqués pour le bureau : MM. Vandenbergh, Ghesquière, Balcaen, Derrevaux et Soudan.

CHANTILLY PAR « LA CONCORDE ». — Demain samedi, mise en paniers du concours sur Chantilly de 15 à 19 h. — 250 fr. de prix d'honneur, 50 fr. en 10 prix, 200 francs, soient répartis par pigeon seul et par séries non désignées, soit 4 séries de 3 à 15 fr. et 4 séries de 2 pigeons à 10 h. (une par amateur). — Régulateur garanti et reliquat en espèces.

CHARTRES ET CHANTILLY A LA FRATERNELLE (Aile Droite). — Dimanche 24, concours sur Chartres, rayon Roubaix seul. En paniers aujourd'hui vendredi de 15 h. 30 à 19 h. Poule d'honneur spéciale. Richomme, Unique à 0.50 par pigeon seul. — Séries vélo et régulateur, par séries de 2 désignés. Baromètres par séries de 2 non désignés (mise 0.50 par pigeon). — **Rayon Roubaix seul.**

Chantilly (Jeunes et Vieux séparés). En surplus du jeu habituel, 20 séries de 10 fr. gratuites (une par amateur), au prorata des engagés dans chaque catégorie. Petit et long voyage dans le même appareil.

CHARTRES ET CHANTILLY A LA ROUBAISIENNE. — Aujourd'hui vendredi, mise en paniers pour Chartres de 15 h. 30 à 19 h. Honneur à uprorata. Vélo et régulateur par séries de 2 désignés. Baromètre par série de 2 non désignés. — **Rayon Roubaix.**

Chantilly dimanche au siège, 75, rue de la Fosse-au-Chêne. Prix d'honneur au prorata. Pendulette 400 jours par série de 2 désigues. Séries régulateur à 25 fr. par 2 désignés, 0.50 par pigeon. Baromètre et service à café par série de 2 non désignés mise 0.50. — En surplus, il sera joué 100 fr. en séries gratuites, soit une série de 20 fr. et 2 de 15 fr., par série de 3 non désignés, et 5 séries de 10 francs par 2 non désignés (une par amateur). Tous les objets sont garantis et l'excédent sera joué en reliquat. — Mise en loges la veille jusque 7 h. — 2e Bureau avec relève de constateurs chez M. Patolin, 6, rue du Luxembourg. Mise en paniers jusque 6 h. 50.

LUNDI, CONCOURS ANNUEL SUR SAINT-JUST CHEZ M. LAURENT, 64, rue de l'Ommelet. — C'est dimanche de 15 à 18 h. que se fera la mise en paniers de ce concours monstre (jeunes et vieux séparés), doté de 100 fr. de prix d'honneur, au prorata dans chaque catégorie. Vélo mise 1 fr. par prix de 100 fr. (2 sur 3 désignés) ; Régulateur mise 0.50 (2 désignés). — Régleur, convoyeur et règlement du Progrès de Roubaix. — **Rayon 5 km.** Lâcher pour que la rentrée se fasse à partir de midi.

A WATTRELOS

RAMBOUILLET ET CHANTILLY AU PROGRÈS DE WATTRELOS. — Aujourd'hui en paniers jusque 6 h. 45 du concours sur Rambouillet de l'Union des Six, doté de 500 fr. de prix d'honneur. Régulateurs, vélos, jeu habituel.

Chantilly, CONCOURS MONSTRE doté de 1000 fr. de prix d'honneur ; Régulateur, reliquat et 2 services à café. — 10 séries de 2 à 10 francs par séries désignées à 0 fr. 50. — Trois Fauteuils ; 2 Services à café ; 20 prix de 10 fr. par séries de 2 non désignés (mise 1 fr. du pigeon)

Voilà un concours qui s'annonce très réussit, si l'on tient compte des efforts constants des dirigeants qui veulent que leurs amateurs obtiennent tous les avantages possibles avec le minimum de frais. — Le petit et le long voyage sur le même appareil. Mise en paniers jusque 6 h. 45.

RAMBOUILLET ET CHANTILLY A L'INDEPENDANCE. — Aujourd'hui de 16 à 19 h., en paniers pour Rambouillet. Honneur 500 fr., vélos, jeu habituel.

Dimanche 24 juin, splendide concours sur Clermont, royalement doté de 20 prix d'honneur de 5 fr., et, par séries de 2 non désignés, mise 1 fr : 20 séries réparties comme suit : 100 fr., 50 fr., 2 de 25 fr., 5 de 20 fr., et 11 de 10 fr. Régulateur par série de 2 désignés, pour une